



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 5 a) de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : réunion ministérielle du forum
politique de haut niveau pour le développement durable
organisé sous les auspices du Conseil**

Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La flambée épidémique de maladie à coronavirus (COVID-19) a réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération et la gouvernance multilatérales pour faire face aux urgences sanitaires mondiales et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour que la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable soit plus efficace, la lutte contre l'épidémie et ses conséquences doit prendre des voies menant à des solutions transformatrices. Le présent rapport expose les actions accélérées qu'il convient de prendre pendant et après la lutte contre la maladie en suivant deux de ces voies : il s'agira de réduire les inégalités de revenus et d'éliminer l'extrême pauvreté tout en réduisant les émissions de dioxyde de carbone pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Il servira à éclairer le débat de haut niveau du Conseil économique et social qui se tiendra en juillet 2020. Il est complété par le rapport du Secrétaire général sur les scénarios envisagés pour l'avenir sur le long terme et les effets des tendances actuelles sur la réalisation des objectifs de développement durable ([E/2020/60](#)).



I. Introduction

1. Conformément au mandat défini par l'Assemblée générale dans ses résolutions [61/16](#) et [72/305](#) et au thème intitulé « action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable », on trouve dans le présent rapport une description des accélérateurs permettant de créer des synergies dans les domaines économique, social et environnemental, ainsi que des recommandations qui viendront nourrir les discussions lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social. Lors de l'établissement du présent rapport, il a été tenu compte des contributions d'entités des Nations Unies et d'autres acteurs ; il est complété par le rapport du Secrétaire général sur les scénarios envisagés pour l'avenir sur le long terme et les effets des tendances actuelles sur la réalisation des objectifs de développement durable ([E/2020/60](#)).

2. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, a marqué la fin du premier cycle quadriennal de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce premier cycle, qui s'est appuyé sur les examens nationaux volontaires présentés par 142 pays sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, s'est conclu par le Sommet sur les objectifs de développement durable, qui s'est tenu au niveau des chefs d'État et de gouvernement en septembre 2019, quand le forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est réuni sous les auspices de l'Assemblée générale.

3. Lors du Sommet, il a été noté que des progrès avaient été faits dans d'importants domaines de mise en œuvre des objectifs de développement durable¹. Par exemple, l'extrême pauvreté et la mortalité des enfants de moins de 5 ans continuent de diminuer, et l'hépatite est en recul, les nouvelles infections chroniques au virus de l'hépatite B approchant de zéro. L'accès à l'eau potable et à l'électricité a augmenté, et la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis est en baisse, tandis que la couverture des zones terrestres et marines protégées a été étendue et renforcée. De nombreux pays ont intégré les objectifs de développement durable dans leurs plans et stratégies de développement national et mis en place des structures et des mécanismes visant à faciliter une mise en œuvre cohérente des objectifs et la participation active d'un large éventail de parties prenantes. Certains pays ont également incorporé les objectifs dans leur budget national ou local.

4. Il a été noté lors du Sommet que, malgré ces succès, le monde n'était pas en voie d'atteindre la plupart des 169 cibles associées aux objectifs de développement durable, en particulier les 21 cibles devant être mises en œuvre d'ici à 2020. En outre, dans certains domaines de portée générale du Programme 2030, tels que l'accroissement des inégalités, les changements climatiques, la faim et l'insécurité alimentaire, la perte de biodiversité et les déchets résultant de l'activité humaine, les tendances observées récemment mettent à mal les aspirations au bien-être humain universel que portent les objectifs de développement durable. Le ralentissement de la croissance économique mondiale, l'augmentation de la dette dans de nombreux pays et le manque de fonds sont autant de facteurs qui entravent également les progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

5. Plus récemment, la flambée épidémique de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des effets dévastateurs sur la vie et le bien-être des populations. L'épidémie a

¹ Voir Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, Rapport mondial sur le développement durable 2019 : « The future is now: science for achieving sustainable development » (Organisation des Nations Unies, New York, 2019).

également accru les risques économiques mondiaux susceptibles d'avoir des conséquences négatives pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier à court terme. À l'aide d'un modèle de prévisions économiques mondiales, le Département des affaires économiques et sociales a estimé qu'en 2020, à cause de la pandémie, le scénario de référence de la croissance économique mondiale pourrait passer de 2,5 % à -3,2 %². Dans le scénario le plus pessimiste, la production mondiale se contracterait de 4,9 %. À titre de comparaison, l'économie mondiale s'était contractée de 1,7 % lors de la crise financière mondiale de 2009. Toutefois, l'analyse du Département ne tient pas compte des effets que la pandémie pourrait avoir sur les chaînes de valeur mondiales et sur les habitudes des consommateurs. Les conséquences économiques et sociales que pourraient avoir la maladie sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

6. La flambée épidémique fait ressortir les fragilités du système économique et social mondial actuel, auxquelles le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques cherchent à remédier. En outre, elle met en exergue notre interdépendance et la nécessité de renforcer la coopération et la gouvernance multilatérales. De plus, elle a rendu le travail lié à la décennie d'action plus difficile et plus urgent.

7. Nous avons maintenant un triple impératif. Premièrement, nous devons intervenir de toute urgence pour endiguer les effets de la pandémie et porter un coup d'arrêt à la transmission du virus. Deuxièmement, nous devons travailler ensemble pour aider les gouvernements et les populations à préserver les acquis en matière de développement et à atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie. Troisièmement, nous devons faire en sorte que les efforts de relance menés aux niveaux national, régional et mondial maintiennent le cap du Programme 2030 et de l'Accord de Paris dans l'optique du lancement d'une décennie d'action.

8. On trouvera dans le présent rapport un aperçu de l'ampleur du défi à relever, ainsi que des scénarios par lesquels la réalisation de deux des objectifs fondamentaux du Programme 2030 pourrait être accélérée : mettre fin à la pauvreté et éviter l'emballement des changements climatiques. On y trouvera en outre des détails sur la contribution des Nations Unies à la réalisation de la décennie d'action, notamment dans le domaine de l'égalité des genres.

Effets économiques et sociaux possibles de la maladie à coronavirus

La pandémie a entraîné des restrictions sans précédent à la circulation des personnes et aux activités économiques et, dans de nombreux pays, mis les systèmes de santé nationaux à rude épreuve. Plus de 100 pays ont fermé leurs frontières en mars, portant un coup d'arrêt presque total aux mouvements transfrontaliers de personnes et au tourisme. En Europe et en Amérique du Nord, le secteur des services, qui représentent plus d'un quart de tous les emplois, ont été particulièrement touchés. La pandémie a également perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et le commerce international, et des millions de personnes ont rapidement perdu leur emploi. L'Organisation internationale du Travail estime que jusqu'à 195 millions d'emplois pourraient être détruits à cause de l'épidémie. Les conséquences économiques de l'épidémie pour les pays en développement sont importantes, se traduisant notamment par un ralentissement des échanges

² Département des affaires économiques et sociales, « World economic situation and prospects, April 2020 briefing, No. 136 », consultable en anglais à l'adresse www.un.org/development/desa/dpad/publication/world-economic-situation-and-prospects-april-2020-briefing-no-136/.

et des investissements. De nombreux gouvernements ont mis en place de vastes plans de relance pour parer à une forte baisse de la production économique, qui pourrait plonger l'économie mondiale dans une profonde récession. Bon nombre des plans de relance représentent plus de 2 % du PIB des pays concernés.

La pandémie ne va pas seulement étouffer la croissance économique, mais aussi porter un coup au développement durable. En Afrique, la pression sur les systèmes de santé s'est intensifiée à cause de l'épidémie. Les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les travailleurs du secteur informel, sont les plus touchés. À l'échelle de la planète, plus de 50 % de la population rurale et plus de 20 % de la population urbaine ne bénéficient pas d'une couverture sanitaire et quelque 2,2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau et 4,2 milliards à des installations sanitaires de base, ce entrave la prévention du virus par des moyens ordinaires tels que le lavage des mains.

Source : Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques et de l'analyse économiques, 2020.

II. Des solutions transformatrices permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

9. Pour pouvoir atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, les pays devront adopter des stratégies nationales de mise en œuvre qui placent les objectifs de l'inclusion, de la durabilité, de la résilience et de la neutralité carbone au cœur de toutes les politiques.

10. Dans le Rapport mondial sur le développement durable de 2019 (*Global Sustainable Development Report 2019*), publication quadriennale établie par un groupe de 15 scientifiques indépendants désignés par le Secrétaire général pour éclairer les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, sont définis six domaines, ou points d'entrée, qui laissent grandement espérer une transformation dans la réalisation des objectifs à l'échelle et à la vitesse souhaitées : a) capacités et bien-être humains ; b) économies durables et justes ; c) systèmes alimentaires et nutrition ; d) décarbonisation énergétique et accès universel à l'énergie ; e) développement urbain et périurbain ; f) patrimoine environnemental mondial. Les auteurs du rapport soulignent qu'aucun de ces six domaines n'est assorti d'une solution unique permettant la réalisation des objectifs. Les pays doivent au contraire s'employer à panacher politiques ciblées par domaine et politiques transsectorielles. Des entités des Nations Unies ont produit des notes de synthèse détaillées sur chacun des points d'entrée en prévision du forum politique de haut niveau de 2020.

11. Le présent rapport porte sur deux des points d'entrée, du fait de leur nature globale : le rôle essentiel que la réduction des inégalités de revenus peut jouer pour amplifier les retombées de la croissance économique aux fins de l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030, et les avantages économiques, sociaux et environnementaux considérables que peut avoir une réduction rapide et durable des émissions de dioxyde de carbone, conformément à l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, ce qui supposerait d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

12. À sa vingt-deuxième session, en février 2020, le Comité des politiques de développement a souligné qu'il importait de régler les questions liées aux inégalités

et aux changements climatiques pour mettre en œuvre le Programme 2030. Selon le Comité, les tendances observées actuellement dans ces deux domaines vont à contre-courant des objectifs du Programme 2030 : les inégalités vont croissant s'agissant des revenus et de bien d'autres dimensions du bien-être, et la riposte mondiale aux changements climatiques est faible, faisant de nombreux laissés-pour-compte. Les inégalités et les changements climatiques sont également au cœur des systèmes de synergies et de compromis qui constituent les objectifs de développement durable, et si l'on ne s'attaque pas à ces questions, on s'écartera du cap fixé dans le Programme 2030.

A. Promouvoir des économies durables et justes : faire de la réduction des inégalités de revenus une stratégie clé de l'élimination de l'extrême pauvreté à l'horizon 2030

13. La réduction de la pauvreté a ralenti ces dernières années, en raison de la faible croissance du PIB par habitant enregistrée dans de nombreuses régions. Près de 9 % de la population mondiale continue de vivre avec un revenu inférieur au seuil d'extrême pauvreté de 1,90 dollar par jour. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté dans plusieurs pays africains où ces niveaux étaient déjà très élevés. Les taux de pauvreté ont également augmenté dans certaines parties de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'en Asie occidentale³. Selon les dernières projections, la pandémie pourrait, rien qu'en 2020, conduire jusqu'à 49 millions de personnes à la pauvreté.

14. La croissance du PIB par habitant devrait rester faible dans de nombreux pays, aussi l'élimination de l'extrême pauvreté devra-t-elle s'appuyer davantage sur des mesures visant à réduire les fortes inégalités de revenus. La pauvreté peut être réduite par une augmentation des revenus, des changements dans la répartition des revenus ou une combinaison des deux. La pauvreté est très sensible aux changements de la répartition des revenus dans la société. Des études ont montré qu'une répartition plus équitable des revenus pouvait contribuer à une croissance économique plus rapide, les populations les plus pauvres disposant d'un plus grand pouvoir d'achat. En réduisant les inégalités de revenus, on peut donc donner un élan décisif vers l'objectif mondial de l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Pour ce faire, les inégalités de revenus doivent diminuer à l'échelle mondiale, mais en particulier dans les pays les plus peuplés, où les pauvres sont nombreux.

15. Par exemple, si le taux de croissance de 2,5 % du PIB par habitant enregistré au cours des dix dernières années dans les pays les moins avancés se maintient pendant la décennie d'action, il faudra réduire les inégalités de revenus de 75 % pour éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Pour que le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant soit de 6 % au cours de la dernière décennie des objectifs de développement durable, il faudrait réduire de moitié les inégalités de revenus afin d'éliminer la pauvreté d'ici à 2030. Cependant, la plus forte réduction sur dix ans du coefficient de Gini, observée dans plusieurs États membres de la Communauté des États indépendants, est d'environ 30 %⁴. Pour les pays africains qui ne font pas partie des pays les moins avancés, sans une forte réduction des inégalités de revenus, l'élimination de l'extrême pauvreté nécessiterait une croissance annuelle du PIB par

³ *World Economic Situation and Prospects 2020* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.C.1).

⁴ Ibid.

habitant de 8,7 % au cours de la décennie d'action, contre 0,5 % au cours de la dernière décennie⁵.

16. Il est donc peu probable que l'objectif de l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 (objectif 1), qui est essentiel à la réalisation de nombreux autres objectifs, soit atteint à l'horizon 2030, à moins qu'une croissance forte et soutenue du PIB par habitant ne s'accompagne d'une réduction notable des inégalités de revenus. Selon les estimations présentées par Département des affaires économiques et sociales dans sa publication *2019 Sustainable Development Outlook* (Perspectives en matière de développement durable 2019), pendant la période 2000-2013, environ deux tiers de la population mondiale vivaient dans des pays où les inégalités de revenus s'étaient accentuées, 10 % n'ont vu aucun changement et 22 % ont vu ces inégalités se réduire. Si les pays en développement ont fait des progrès dans la réduction des inégalités de revenus, une transformation plus fondamentale est nécessaire pour l'avenir.

17. Les scénarios reposant sur le modèle de prévisions économiques mondiales du Département des affaires économiques et sociales illustrent bien l'ampleur du défi qui nous attend⁶. On trouvera dans le tableau 1 quatre scénarios traduisant en chiffres la relation entre la croissance économique et la réduction des inégalités de revenus et leurs effets sur l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

Tableau 1
Corrélation entre croissance économique, réduction des inégalités de revenus et élimination de la pauvreté dans les pays en développement
(En pourcentage)

Scénario	Croissance annuelle moyenne du PIB par habitant	Réduction des inégalités de revenus (projection)	Part de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté à l'horizon 2030	Part de la population africaine vivant dans l'extrême pauvreté à l'horizon 2030	Part de la population des pays les moins avancés vivant dans l'extrême pauvreté à l'horizon 2030
Scénario de référence	3,7	Pas de changement	7,7	26,69	36,79
Premier scénario	6,7	Pas de changement	6,2	21,9	31,5
Deuxième scénario	6,7	(25) ^a	4,3	15,78	25,3
Scénario du « miracle »	9,7	(50)	3,2	9,5	16,9

^a La réduction des inégalités se mesure par la baisse en pourcentage de l'écart type de la distribution du logarithme du revenu, ainsi qu'il est décrit dans *World Economic Situation and Prospects 2020* et François Bourguignon (2003).

Source : Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques et de l'analyse économiques (à paraître).

18. Selon le scénario de référence, qui est le plus probable, on suppose que, pendant la période de réalisation des objectifs de développement durable, les prévisions les plus récentes seraient maintenues, à savoir une croissance mondiale de 3,7 % du PIB par habitant dans les pays en développement, sans aucune modification des inégalités de revenus. Ainsi, environ 7,7 % de la population mondiale continuerait de vivre dans l'extrême pauvreté en 2030, soit 653 millions de personnes, dont 26,9 % de la population africaine et 36,9 % de celle des pays les moins avancés, ce qui est loin de l'ambition mondiale.

⁵ Ibid.

⁶ Les scénarios ne tiennent pas pleinement compte des effets de la pandémie COVID-19. Leur pertinence dépendra de la durée de la crise et de l'ampleur des pertes de revenus qui en découleront, ainsi que de la rapidité du relèvement.

19. Dans le premier scénario, on suppose que la croissance annuelle du PIB par habitant sera de 6,7 % dans les pays en développement (soit une augmentation annuelle de 3 points de pourcentage pour chaque pays) pendant la période restante de réalisation des objectifs de développement durable, sans changement dans les inégalités de revenus. Ainsi, en 2030, le taux d'extrême pauvreté serait réduit à environ 6,2 % à l'échelle mondiale, soit 523 millions de personnes, par rapport au niveau de référence de 7,7 %, et à 22 % à 32 % en Afrique et dans les pays les moins avancés, ce qui est encore loin de l'objectif mondial.

20. Le deuxième scénario se fonde sur la projection du premier scénario pour la période restante de réalisation des objectifs de développement durable, soit une croissance de 6,7 % du PIB par habitant, mais il suppose une réduction des inégalités de revenus cumulées de 25 % sur la décennie dans tous les pays en développement. Ainsi, le taux d'extrême pauvreté serait réduit à environ 4,3 % à l'échelle mondiale, soit 364 millions de personnes, et de 16% à 25 % en Afrique et dans les pays les moins avancés.

21. Le scénario du « miracle », qui repose sur des hypothèses très ambitieuses d'une croissance annuelle moyenne de 9,7 % du PIB par habitant et d'une réduction de 50 % des inégalités de revenus cumulées, ferait passer le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté de 653 millions à 230 millions d'ici à 2030, soit une baisse de 65 %. Ainsi, l'extrême pauvreté serait éliminée en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, se concentrant uniquement en Afrique. L'Afrique aurait donc besoin d'un appui renforcé de la part de la communauté internationale pour pouvoir atteindre l'objectif 1 d'ici à 2030.

22. Les quatre scénarios présentés dans le tableau 1 montrent que pour atteindre l'objectif de l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030, il faudra associer des politiques favorisant la croissance économique, la redistribution des revenus et l'aide internationale. Par exemple, l'analyse décrite ci-dessus montre que la pauvreté mondiale peut être ramenée à environ 3 % de la population mondiale à l'horizon 2030 si la croissance économique mondiale atteint un taux annuel moyen de près de 10 % du PIB par habitant et si les inégalités de revenus sont réduites de moitié. Un tel niveau d'ambition nécessiterait une volonté politique extraordinaire de la part de la communauté internationale pour que l'objectif 1 soit atteint à l'horizon 2030. Parallèlement, les conséquences sanitaires et économiques dévastatrices de la pandémie justifient avec force que les États profitent de la décennie d'action pour mieux se relever, notamment en reconstruisant leurs systèmes de santé et de protection sociale, qui devraient bénéficier aux personnes vivant dans la pauvreté. La décennie d'action pourrait également être l'occasion d'investir massivement dans le développement durable et les infrastructures liées au climat, ce qui permettrait d'améliorer le bien-être des personnes vivant dans la pauvreté qui sont durement touchées par les changements climatiques et de combler certaines insuffisances du développement durable. L'action en faveur d'une croissance économique plus équitable offre également l'occasion à tous les États de repenser leurs politiques en matière d'éducation, d'emploi, de fiscalité et de redistribution. En outre, les pays donateurs et les autres partenaires de développement pourraient accroître sensiblement l'aide au développement axée sur la pauvreté pour les pays qui sont le plus susceptibles de ne pas atteindre l'objectif 1 d'ici à 2030.

B. Décarbonisation énergétique et accès universel à l'énergie : s'engager à réduire, de manière rapide et durable, les émissions de dioxyde de carbone durant la décennie d'action, d'au moins 45 % en 2030 (par rapport aux niveaux de 2010), et atteindre des émissions nettes de dioxyde de carbone égales à zéro d'ici à 2050 au plus tard

23. D'après un rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, établi en 2018, les activités humaines auraient provoqué un réchauffement planétaire d'environ 1 °C par rapport aux niveaux préindustriels jusqu'en 2017. Le réchauffement planétaire atteindra et dépassera 1,5 °C entre 2030 et 2050 si les tendances actuelles se poursuivent. Comme il est également indiqué dans le rapport, les risques liés au climat auxquels sont exposés les systèmes naturels et humains sont bien moins élevés dans le cas d'une augmentation de la température mondiale moyenne de 1,5 °C que dans celui d'un réchauffement planétaire de 2 °C. L'exposition aux risques est particulièrement asymétrique. Elle est fonction de l'ampleur et du rythme du réchauffement, de la région considérée, du niveau de développement et du degré de vulnérabilité, ainsi que de la bonne mise en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation ou de l'absence de telles mesures.

24. Les émissions anthropiques de gaz à effet de serre ont déjà modifié de façon irréversible le système climatique planétaire par rapport aux niveaux préindustriels. On citera notamment l'augmentation de la température moyenne dans la plupart des régions continentales et océaniques, les extrêmes de chaleur, les fortes précipitations, ainsi que la probabilité de sécheresses et de précipitations. D'ici à 2100, l'élévation du niveau de la mer à l'échelle planétaire devrait être réduite d'un mètre environ en cas de réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux estimations pour un réchauffement de 2 °C. L'élévation du niveau de la mer devrait se poursuivre bien au-delà de 2100 et son ampleur dépendra des profils d'évolution des émissions recherchés par les pays.

25. La limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C devrait permettre de réduire les conséquences sur les biens publics mondiaux tels que la biodiversité, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes terrestres et côtiers et de préserver les services que ces biens rendent aux êtres humains. Elle devrait également contribuer à ralentir l'augmentation de la température des océans ainsi que leur acidification, entraînée par cette hausse, et leur désoxygénation. Par conséquent, faire en sorte que le réchauffement planétaire ne dépasse pas 1,5 °C devrait réduire les risques pour la biodiversité marine, les pêches et tous les types d'écosystèmes ainsi que les fonctions et services écosystémiques dont les êtres humains bénéficient. Certains groupes de population, notamment les populations défavorisées et vulnérables, les peuples autochtones et les communautés locales tributaires de moyens de subsistance liés à l'agriculture et aux ressources côtières, risquent davantage d'être touchés par les conséquences néfastes d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C et plus. L'écosystème arctique, les zones arides, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés comptent parmi les régions exposées de façon disproportionnée à un tel risque.

26. D'après le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, différentes solutions peuvent permettre de réduire les émissions nettes de façon à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.

27. On trouve dans le rapport quatre scénarios qui pourraient permettre aux pays d'atteindre des émissions égales à zéro d'ici à 2050 et de limiter le réchauffement

planétaire à 1,5 °C, sans dépassement ou avec un dépassement minime, mais différentes stratégies sont appliquées selon le cas de figure. Des facteurs retenus pour les quatre exemples figurent dans le tableau 2.

Tableau 2
Facteurs retenus pour les scénarios envisagés à l'horizon 2030

(En pourcentage)

	Premier scénario	Deuxième scénario	Troisième scénario	Quatrième scénario
Émissions de dioxyde de carbone	(58)	(47)	(41)	4
Part du charbon dans le bouquet énergétique	(77)	(61)	(75)	(59)
Part du nucléaire dans le bouquet énergétique	59	83	98	106
Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité	60	58	48	25
Émissions de méthane dues à l'agriculture	(24)	(48)	1	14
Élimination du dioxyde de carbone	Boisement	Recours limité au captage et au stockage du dioxyde de carbone	Recours très important au captage et au stockage du dioxyde de carbone	Recours exceptionnellement important au captage et au stockage du dioxyde de carbone

Source : Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de l'action mondiale contre la menace posée par les changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, intitulé *Global Warming of 1.5 °C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C), 2018.

28. Dans le premier scénario, les innovations sociales, commerciales et technologiques engendrent une réduction de la demande d'énergie alors que les conditions de vie s'améliorent, en particulier dans l'hémisphère Sud. Un système énergétique optimisé permet une décarbonisation rapide de l'énergie fournie. Le boisement est la seule solution nécessaire pour l'élimination du dioxyde de carbone, sans recours aux combustibles fossiles avec captage et stockage du dioxyde de carbone ni à la bioénergie avec captage et stockage du dioxyde de carbone. Ce cas de figure suppose une réduction de 58 % des émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2030 et une diminution considérable de la part du charbon dans le bouquet énergétique mais entraîne également une utilisation plus forte de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables dans la production d'électricité. La réduction des émissions de méthane dues à l'agriculture est aussi un élément important de ce scénario, très ciblé sur des réductions ambitieuses des émissions de dioxyde de carbone durant la décennie d'action, en l'absence de captage et de stockage de dioxyde de carbone jusqu'en 2100.

29. Le deuxième scénario met largement l'accent sur la durabilité, y compris l'intensité énergétique, le développement humain, la convergence économique et la coopération internationale, ainsi que sur une réorientation notable vers des modes de consommation durables et robustes, des innovations technologiques à faible intensité de carbone et des systèmes d'utilisation des terres bien gérés, avec une acceptabilité sociétale limitée pour ce qui est de la bioénergie avec captage et stockage du dioxyde de carbone. Il est un peu moins ambitieux que le premier scénario s'agissant de la vitesse à laquelle les émissions de dioxyde de carbone seront réduites durant la décennie d'action mais fait une plus large place à la baisse des émissions de méthane

dans le secteur agricole. Ce cas de figure suppose une réduction de 47 % des émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2030 et une diminution de 61 % de la part du charbon dans le bouquet énergétique entraînant une augmentation de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

30. Dans le troisième scénario, on part du principe que le développement sociétal comme le développement technologique suivent des schémas habituels. La réduction des émissions s'obtient principalement par une modification de la façon dont l'énergie et les produits sont réalisés et, dans une moindre mesure, par une réduction de la demande. Ce cas de figure est fondé sur un ralentissement des émissions de dioxyde de carbone durant la décennie d'action, par rapport aux deux premiers cas de figure. Il implique une réduction des émissions de 41 %, la multiplication par deux de la part de l'énergie nucléaire utilisée et une augmentation de 48 % de l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité, avec un recours très important au captage et au stockage du dioxyde de carbone afin d'éliminer le dioxyde de carbone de l'atmosphère à compter de 2050.

31. Le quatrième scénario est un exemple à forte intensité de ressources et d'énergie dans lequel la croissance économique et la mondialisation aboutissent à l'adoption à grande échelle de modes de vie à forte intensité de gaz à effet de serre, y compris une forte demande de combustibles utilisés pour les transports et de produits de l'élevage. La réduction des émissions s'obtient principalement par des moyens techniques faisant notamment un usage intensif, à compter de 2050, de l'élimination du dioxyde de carbone au moyen de la bioénergie avec captage et stockage du dioxyde de carbone. Ce cas de figure, comme le troisième scénario, est fondé sur une réorientation majeure vers le recours à l'énergie nucléaire comme source d'énergie primaire, en particulier après 2030, ainsi que sur un recours très important au captage et au stockage de dioxyde de carbone. Il s'agit du seul scénario dans lequel les émissions de dioxyde de carbone devraient augmenter (de 4 %) d'ici à 2030. Dans le même temps, la part de l'énergie primaire provenant du charbon devrait baisser de 59 % dans ce cas de figure mais avec une augmentation de 106 % de l'utilisation de l'énergie nucléaire, d'ici à 2030 également. Dans cet exemple, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité devrait également augmenter à un rythme bien plus lent que dans les autres scénarios (25 %) d'ici à 2030. En outre, les émissions de méthane dues au secteur agricole devraient croître de 14 % d'ici à 2030, ce qui tranche de manière considérable avec les deux premiers scénarios.

32. D'après le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les profils d'évolution des émissions actuels, fondés sur la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national des parties à l'Accord de Paris, ne permettraient pas de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, même en cas d'augmentations très importantes de l'ampleur des réductions et des objectifs de réduction après 2030. Les profils actuels d'évolution des émissions mondiales accroissent le risque d'un dépassement considérable de l'objectif de 1,5 °C, engageant le monde sur une voie dangereuse, avec une augmentation probable de la température moyenne de plus de 3,5 °C d'ici à la fin du siècle.

33. Les techniques de captage et de stockage du dioxyde de carbone, bien qu'elles soient prometteuses en théorie, ne semblent pas encore fonctionner à grande échelle et risquent d'être moins faciles à appliquer, moins efficaces et moins économiques que prévu. Le recours à de telles techniques risque également de faire concurrence à l'agriculture, aux établissements humains et aux habitats naturels pour ce qui est des terres et des ressources en eau, ce qui pourrait avoir des effets néfastes sur le développement durable et signifie qu'il faut commencer à réduire les émissions anthropiques mondiales de dioxyde de carbone dès maintenant, d'au moins 45 % d'ici à 2030 par rapport au niveau enregistré en 2010 afin de parvenir à des émissions nettes

égales à zéro à l'horizon 2050. Une action climatique ambitieuse et immédiate (premier et deuxième scénarios) représente donc la seule solution viable permettant de limiter les changements climatiques à une augmentation de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, de protéger les populations, les moyens d'existence et les écosystèmes naturels et de favoriser des sociétés plus durables et équitables.

34. L'argument économique en faveur d'une action climatique ambitieuse est tout aussi puissant. De nombreuses études montrent les avantages nets que l'exécution de stratégies dynamiques de décarbonisation et de renforcement des capacités apportent aux populations locales, aux entreprises, aux villes et aux pays. Par exemple, d'après une étude réalisée par l'Université de Stanford, limiter les changements climatiques à une augmentation de la température de 1,5 °C plutôt que de 2 °C peut faire économiser des dizaines de milliers de milliards de dollars, les avantages étant bien plus considérables que les coûts de la réalisation de cet objectif mondial⁷. À l'inverse, une augmentation de la température moyenne de la planète de 1,5 °C à 2 °C pourrait entraîner un total cumulé de pertes économiques d'environ 30 000 milliards de dollars d'ici à la fin du siècle. Dans son rapport, intitulé *Global Renewables Outlook 2020* (Perspectives mondiales pour les énergies renouvelables 2020), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables a indiqué que la transformation du système énergétique par des investissements dans des sources d'énergie renouvelable et l'utilisation de ces sources d'énergie à grande échelle pourrait démultiplier les gains cumulés au niveau du produit intérieur brut mondial, gains qui s'élèveraient à 98 000 milliards de dollars de plus que dans un scénario de poursuite inchangée des activités d'ici à 2050, et le nombre d'emplois en rapport avec les énergies renouvelables pourrait quadrupler, pour représenter 42 millions de dollars⁸ rien que dans ce secteur.

35. À l'heure actuelle, le monde n'est pas en voie d'atteindre l'objectif de 1,5 °C. Tous les pays, en particulier les plus gros émetteurs, doivent honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris et accroître d'urgence les contributions déterminées au niveau national, élaborer des stratégies en vue de parvenir à des émissions nettes égales à zéro d'ici à 2050, s'engager à mener un programme complet à l'appui de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques et garantir des moyens financiers suffisants pour parvenir à une économie durable, juste et verte. Une telle transition à faible intensité de carbone exigera une approche mobilisant l'ensemble de la société et nécessitera des transformations structurelles dans plusieurs secteurs de l'économie, sinon la plupart. L'effort de relèvement de l'après-COVID-19 offre une occasion sans précédent et probablement unique de mobiliser et d'orienter les investissements nécessaires pour concrétiser une telle vision et de reconstruire en mieux.

III. Mobiliser l'appui du système des Nations Unies en faveur de la décennie d'action

36. Avant la crise liée à la COVID-19, des consultations avaient été engagées avec les États Membres et les entités des Nations Unies sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait concourir au mieux à la réalisation accélérée des objectifs de développement durable durant la décennie d'action. Ces consultations ont souligné

⁷ Marshall Burke, W. Matthew Davis et Noah S. Diffenbaugh, « Large potential reduction in economic damages under United Nations mitigation targets », *Nature*, vol. 557, n° 7706, mai 2018.

⁸ Agence internationale pour les énergies renouvelables, *Global Renewables Outlook 2020: Energy transformation 2050*.

qu'il importait de renforcer la mobilisation, de se montrer plus ambitieux, d'améliorer les solutions et d'accroître l'appui apporté par le système des Nations Unies concernant les trois grands défis suivants : a) éliminer la pauvreté et réduire les inégalités ; b) faire avancer l'action climatique et agir en faveur d'une planète saine ; c) parvenir à l'égalité des genres et autonomiser les femmes et les filles. L'exécution efficace de la stratégie et de la feuille de route du Secrétaire général pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que les réformes en cours du système des Nations Unies pour le développement imprèneront les interventions de l'Organisation.

37. Le présent rapport répertorie les obstacles à surmonter et les possibilités à exploiter en vue d'éliminer la pauvreté et de faire avancer l'action climatique. Par ailleurs, l'année 2020 est d'une importance capitale pour l'égalité des genres, le monde marquant le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Ensemble, ces instruments fixent le programme mondial de transformation le plus complet en matière d'égalité des genres et d'avancement des femmes. La vision de Beijing n'a été que partiellement concrétisée. Dans les parlements, les hommes restent trois fois plus nombreux que les femmes. Les femmes continuent de ne gagner que 77 cents pour chaque dollar gagné par les hommes et, de manière irréductible, d'effectuer l'essentiel des soins et travaux domestiques non rémunérés partout dans le monde. Dans certaines régions, on observe une stagnation, voire un recul, pour ce qui est des progrès accomplis sur la voie de l'égalité des genres. Certains pays ont abrogé des lois qui visaient à protéger les femmes contre la violence, d'autres ont restreint l'espace civique et d'autres encore mènent des politiques économiques et des politiques d'immigration indirectement discriminatoires à l'égard des femmes. Les femmes sont loin de toutes avoir accès aux services de santé sexuelle et procréative.

38. Au moment où les nations dans le monde entier cherchent à résoudre les problèmes complexes de notre temps, un moyen de ne pas prendre de retard dans la réalisation des objectifs de développement durable est d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Ces vingt-cinq dernières années, un nombre croissant de mouvements de femmes renforcés, dynamiques, transnationaux et variés ont remis en question les progrès lents et fragmentaires accomplis en demandant de plus en plus souvent que des changements systémiques soient apportés sans tarder. Ces mouvements ont favorisé l'égalité des genres et exigé que les gouvernements et les autres acteurs puissants rendent des comptes. Ils seront au cœur même de l'action menée en vue d'obtenir des résultats concrets en matière d'égalité des genres durant la décennie d'action.

39. L'Organisation des Nations Unies cherche actuellement par tous les moyens à aider les pays à faire face aux conséquences sanitaires et autres répercussions socioéconomiques de la pandémie. Pour faire en sorte que les entités des Nations Unies soient bien préparées à aider les pays à gérer les conséquences de la pandémie, un plan de préparation et d'action face à la COVID-19, un appel humanitaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement ont été lancés. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a également mis en place un cadre à l'échelle du système pour orienter les activités des 131 équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de l'action socioéconomique immédiate menée face à la pandémie.

40. À l'avenir, toutes les ressources du système des Nations Unies seront mobilisées en vue de promouvoir la décennie d'action. Dans les pays, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies sont maintenant mieux à même d'étendre l'appui intégré aux politiques et aux programmes apporté aux gouvernements aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre de

l'action climatique. Les gouvernements peuvent également faire appel aux entités des Nations Unies pour ce qui est d'imaginer des solutions transformatrices et d'élaborer des stratégies de mobilisation des ressources afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale. Les pays peuvent notamment bénéficier d'une aide afin de préparer des contributions déterminées au niveau national qui soient améliorées et de grande qualité et de définir des stratégies de décarbonisation et d'adaptation à long terme. En outre, les entités des Nations Unies travailleront en collaboration étroite avec les gouvernements en vue de la production de statistiques de qualité relatives aux objectifs de développement durable, ainsi que dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation. De plus, les autorités locales et le secteur privé seront encouragés à participer activement à la réalisation des objectifs.

41. Sur le plan régional, mes propositions visant à renforcer l'architecture régionale du système des Nations Unies ont pour objet de permettre aux entités des Nations Unies de faciliter de manière plus efficace et plus souple la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'action climatique. À l'échelle mondiale, les États Membres peuvent bénéficier d'un large appui à la réalisation accélérée des objectifs de développement durable, notamment dans les domaines suivants : coopération avec les organes intergouvernementaux, données, analyses, élaboration de normes et de règles, réflexion, participation du public, communication et sensibilisation et mise en place de partenariats. Les entités des Nations Unies peuvent collaborer avec les États Membres et d'autres acteurs pour faire preuve d'une plus grande ambition et accroître les effets qu'auront les décisions qui seront prises dans le cadre de mécanismes intergouvernementaux dans des domaines importants tels que les océans, le transport durable, l'énergie durable, l'équité de genre, les changements climatiques et la biodiversité. Par la fourniture d'un appui technique de meilleure qualité, le système des Nations Unies peut renforcer la capacité de grands mécanismes intergouvernementaux tels que le forum politique de haut niveau pour le développement durable de suivre et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

IV. Conclusions

42. Le Moment dédié aux objectifs de développement durable, qui sera organisé chaque année par le Secrétaire général dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale et tirera profit du forum politique de haut niveau, donne une occasion de susciter un élan parmi toutes les parties prenantes en faveur d'un relèvement qui nous permette de progresser vers des sociétés inclusives, résilientes et durables et de jeter les bases de la décennie d'action pour la concrétisation des objectifs de développement durable.

43. Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, il a été réaffirmé que les objectifs de développement durable pouvaient être atteints d'ici à 2030 si une action accélérée et plus ambitieuse était menée durant la décennie d'action. À cet effet, les États Membres devront donner un nouveau souffle à l'esprit de coopération et au multilatéralisme qui avaient caractérisé l'adoption du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les pays doivent également tirer activement parti des capacités, de la détermination et de l'énergie des jeunes et de la société civile, des entreprises et de la communauté scientifique dans le cadre de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

44. La flambée épidémique montre à quel point le monde est devenu interdépendant et pourquoi la coopération entre les États revêt, aujourd'hui plus que jamais, une importance cruciale. Pour mener une action efficace face à la pandémie, les pays

doivent intensifier la coopération transfrontières dans des domaines tels que la fourniture de matériel de santé, de vaccins, de traitements et le partage d'enseignements tirés et s'engager à coordonner l'élaboration de politiques économiques. L'épidémie ne doit pas être prise comme prétexte pour affaiblir le multilatéralisme mais doit au contraire rappeler la nécessité de renforcer davantage la coopération internationale.

45. Les recommandations ci-après sont formulées au moment où les États Membres s'engagent dans une décennie d'action décisive :

a) La flambée épidémique a réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération et la gouvernance multilatérales pour faire face aux urgences mondiales, notamment dans les domaines de la santé et des changements climatiques. La propagation rapide de la COVID-19 et de pandémies semblables rend nécessaire une solide capacité fonctionnelle au niveau mondial en vue de coordonner les mesures prises par les États de manière efficace et efficiente. À cet égard, il importe de réfléchir aux changements à apporter afin que l'Organisation puisse jouer un tel rôle de coordination. La pandémie montre également que des systèmes de santé publique et des systèmes d'intervention d'urgence plus solides et plus résilients sont nécessaires, en particulier dans les pays en développement ;

b) L'esprit de solidarité et de coopération qui a caractérisé l'action internationale menée face à la pandémie doit s'étendre à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'urgence climatique, en particulier au niveau des pays, où les gouvernements peuvent promouvoir une approche associant l'ensemble de la société en mobilisant toutes les parties prenantes dans la recherche de solutions transformatrices à fort impact qui exploitent simultanément les synergies entre de multiples secteurs ;

c) La réduction des inégalités de revenus dans la société doit devenir une stratégie centrale afin d'éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. À moins que les sociétés ne décident de s'attaquer de front au problème des inégalités, l'engagement de ne laisser personne de côté continuera de n'être qu'un vœu pieux ;

d) Les États Membres doivent s'engager à réduire de manière rapide et durable les émissions de dioxyde de carbone durant la décennie d'action afin d'atteindre des émissions nettes égales à zéro d'ici à 2050 et de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, ce qui supposera une réduction de 45 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone d'ici à 2030. Dans le même temps, ils doivent élaborer et exécuter des stratégies d'adaptation en vue de faire face aux effets inéluctables des changements climatiques et de protéger leurs populations ;

e) Le système des Nations Unies a un rôle décisif à jouer pour ce qui est d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Pour ce faire, il faut que l'ensemble des entités des Nations Unies s'emploient résolument à adopter des stratégies communes de planification, de programmation et d'exécution en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement et qu'un partenariat efficace soit noué à tous les niveaux entre le système des Nations Unies et les États Membres.